

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 | N°391

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité



L'U2P déplore une faillite manifeste de l'État dans la protection des biens et des personnes **PAGE 2**

Les entreprises de proximité au féminin **PAGE 2**



Grand débat des entreprises de proximité : libres paroles et contributions des chefs d'entreprise **PAGE 3**

Agenda / Brèves **PAGE 4**

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

 @U2P\_France  
 @U2PFrance

## La constitution de l'OPCO des entreprises de proximité va permettre de préparer les compétences utiles à nos professions

La démarche engagée par l'U2P en juillet 2018 afin de constituer un Opérateur de compétences dédié à l'artisanat, au commerce de proximité et aux professions libérales a abouti.

**ÉDITORIAL** Après une ultime séance de négociation menée le 27 février, l'U2P et la CPME d'une part, les cinq organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) d'autre part, ont signé l'accord portant création de l'OPCO des entreprises de proximité.

Je salue cette création qui répond à la nécessité de bâtir un outil performant pour accompagner les nombreuses branches professionnelles relevant de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, notamment dans leurs politiques de développement de la formation et de l'apprentissage, de gestion des ressources humaines, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de lutte contre le manque de personnel qualifié.

### Gouvernance

La gouvernance de cet OPCO est paritaire avec un conseil d'administration composé de 60 membres, avec 30 représentants employeurs (15



**Développer la formation et l'apprentissage sera au cœur des priorités de l'OPCO des entreprises de proximité.**

U2P et 15 CPME) et 30 représentants salariés.

Détentrice de la première vice-présidence (Philippe Gaertner), l'U2P copilotera le nouvel organisme, présidé pendant deux ans par Sylvia Veitl (CGT-FO).

Même si nous regrettons que la composition du Conseil d'administration reflète insuffisamment le poids réel des entreprises du champ de l'OPCO représentées par l'U2P, et que le secteur de l'artisanat du bâtiment ait été exclu, il faut néanmoins se satisfaire du fait que les entreprises de proximité vont

pour la première fois avoir un opérateur dédié qui prendra en compte leurs spécificités liées en particulier à la taille de l'entreprise.

Il faut maintenant se mettre en ordre de marche pour rendre l'OPCO des entreprises de proximité opérationnel le plus rapidement possible, mission pour laquelle l'U2P restera totalement mobilisée dans les prochaines semaines, avec le souci constant de la qualité du service aux entreprises. ■

**Alain Griset**

 @alaingriset

# L'U2P déplore une faillite manifeste de l'État dans la protection des biens et des personnes

L'U2P a fait part de sa consternation face aux destructions du samedi 16 mars, qui ont offert au monde entier des images de Paris en proie à la violence et à la désolation. Cette situation inacceptable a cruellement mis en lumière l'incapacité de l'État à assurer la sécurité des biens et des personnes, au détriment de nombreux chefs d'entreprise de proximité en régions comme à Paris.

**GILETS JAUNES** Cette négligence est catastrophique pour les artisans, les commerçants, les professionnels libéraux et pour leurs salariés. Aux destructions directes, à l'angoisse permanente et au fardeau administratif des sinistres, il faut ajouter des coûts de long terme tels que les baisses de fréquentation, le report des achats sur d'autres canaux (Internet en particulier) et le découragement des professionnels auxquels aucune réponse satisfaisante n'est apportée.

## Aide indispensable

Ainsi l'U2P a réitéré sa demande d'exonération complète de charges (fiscales et sociales) sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour les entreprises de moins de 50 salariés attestant d'une perte d'au moins 30 % de chiffre d'affaires. À ce stade, elle considère également qu'il revient à

l'État de prendre en charge les réparations, en particulier les pertes qui ne seraient pas couvertes par les assurances.

## Sentiment d'abandon

De tels niveaux de violence et de débordement sont inconcevables. Les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales sont livrés à eux-mêmes. Ils doivent assumer seuls des dégâts qui sont imputables à l'inconséquence des pouvoirs publics. Doivent-ils également considérer qu'il leur revient de se défendre par leurs propres moyens ?

« *Un tel déchaînement de violence prouve que le gouvernement n'a toujours pas pris la mesure de la crise* », a déclaré le président de l'U2P, Alain Griset. « *Pendant deux mois, nous avons mené 42 réunions dans le cadre du Grand débat des*



« Les Gilets Jaunes », Patrice Calatayau / CC BY-SA 2.0

**Échauffourées lors d'une manifestation de Gilets jaunes à Bordeaux, le 19 janvier 2019.**

*entreprises de proximité. Nous sommes allés à la rencontre des artisans, des commerçants, des professionnels libéraux et nous avons écouté leurs craintes, leurs priorités, leurs demandes. Je tiens à la disposition du Président de la République et du gouvernement ces enseignements. Ils disent entendre mais encore faut-il qu'ils écoutent.* » ■

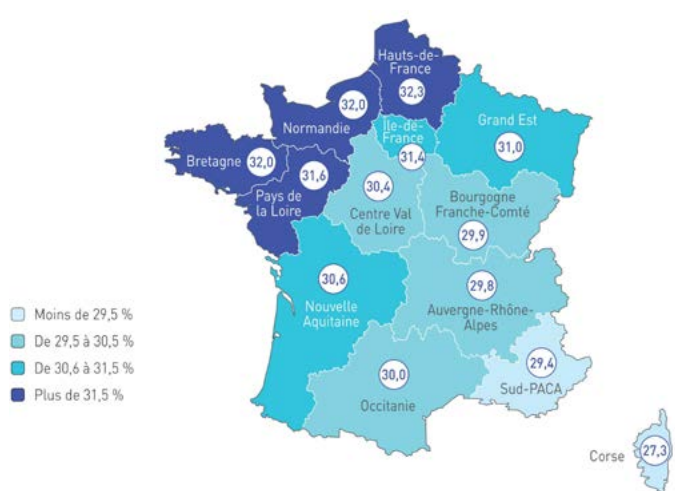
**Les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales sont livrés à eux-mêmes. Ils doivent assumer seuls des dégâts qui sont intégralement imputables à l'inconséquence des pouvoirs publics.**

## Les entreprises de proximité au féminin

La mixité progresse dans les entreprises et le dynamisme de l'économie de proximité est porté par l'entrepreneuriat au féminin.

**ÉTUDE** L'U2P et ses organisations membres mènent des actions récurrentes pour accroître la mixité dans les différentes professions de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. L'U2P a ainsi réali-

sé un panorama complet de la place des femmes dans les entreprises de proximité, en collaboration avec l'ISM (Institut Supérieur des Métiers). « *Si les résultats de notre étude sont encourageants, les avancées vers une plus* •••



**Part des femmes parmi les chefs d'entreprise de proximité dans chaque région.**

... grande mixité et une plus grande égalité doivent être amplifiées », explique Alain Griset, président de l'U2P.

### 2,3 millions d'actives

« La part de femmes actives varie beaucoup en fonction des activités exercées, mais leur place globale dans l'économie de proximité a toujours été importante et elle continue de progresser. Aujourd'hui, près de deux actifs sur cinq sont des femmes, une part qui a doublé en trente ans. Par ailleurs, 38 % des entreprises de proximité sont aujourd'hui dirigées par

**« La place globale des femmes dans l'économie de proximité a toujours été importante et continue de progresser. Aujourd'hui, près de deux actifs sur cinq sont des femmes, une part qui a doublé en trente ans. »**

**CATHERINE FOUCHER**

Présidente du groupe de travail sur la parité de l'U2P

des femmes. Cela nous encourage à poursuivre dans cette direction », estime Ca-

therine Foucher, Présidente du groupe de travail sur la parité de l'U2P.

Les femmes chefs d'entreprise sont plus jeunes (35 % ont moins de 40 ans), et ont un niveau de diplôme plus élevé que leurs collègues masculins (69 % ont au moins un niveau baccalauréat, contre 52 % des hommes).

### Des écarts moindres

L'étude, qui mesure pour la première fois l'écart salarial hommes/femmes dans les entreprises de proximité, montre que les salaires moyens des femmes sont moins élevés

que ceux des hommes. Ainsi, l'écart de salaire dans les secteurs de proximité est de 13,2 % au détriment des femmes, un écart à réduire même s'il est inférieur à celui constaté dans l'ensemble de l'économie (18,5 %).

Enfin, la part importante de femmes cheffes d'entreprise vivant seules ou en famille monoparentale met en lumière la nécessité de réfléchir à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

L'étude complète est disponible sur le site Internet de l'U2P : [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr). ■

## Grand débat des entreprises de proximité : libres paroles et contributions des chefs d'entreprise

Le 7 mars dernier, au terme de 42 réunions menées dans toute la France en janvier et février, l'U2P a présenté les contributions des participants au Grand débat des entreprises de proximité.

**GRAND DÉBAT** C'est dans l'amphithéâtre de la troisième assemblée de la République, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), que l'U2P a choisi de restituer les débats. Nicolas Rossignol a orchestré la restitution devant un parterre composé des représentants des U2P de département et de région, de chefs d'entreprise adhérents ou non à l'U2P, de parlementaires et de conseillers du CESE, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

### Déroulement

Le discours d'ouverture incombait à Michel Chassang, représentant le président du CESE. Le président puis les vice-présidents de l'U2P ont ensuite pris la parole avant que différentes propositions ne soient soumises au vote



Philippe Chagnon, Cocktail Santé /U2P

**Agnès Pannier-Runacher à la tribune du CESE, le 7 mars 2019.**

des participants. Des représentants de chaque U2P de région sont revenus sur l'organisation et l'issue des débats dans leur territoire, afin de partager l'état d'esprit dans lequel se sont tenues ces réunions, unanimement saluées, ainsi que les attentes, les craintes et les propositions des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. Les discours successifs d'Alain Griset et de la secrétaire d'État ont conclu la restitution.

### Discours

Le président de l'U2P a rappelé le sentiment de frustration et le désarroi d'un grand nombre de chefs d'entreprise, poussés sur les ronds-points et venus grossir les rangs des Gilets jaunes. Il a ainsi réitéré la nécessité de débattre des priorités des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, une démarche que l'U2P a fait sienne en cherchant à réunir les conditions d'une expression libre. Il est ensuite revenu sur les

principaux enseignements du Grand débat des entreprises de proximité : des contraintes et des normes omniprésentes, des réglementations qui grignotent petit à petit l'optimisme, la persévérance, le plaisir au travail, l'espoir de former des compétences et de transmettre son entreprise.

Il a également rappelé les trois points clés qui ont émergé du Grand débat des entreprises de proximité : remédier à l'inéquité fiscale et sociale, mettre un terme à la complexité, et accompagner l'économie de proximité par une compréhension réelle de ses enjeux. Enfin, il a appelé de ses vœux la mise en œuvre d'une véritable politique des entreprises de proximité. Les artisans, commerçants, professionnels libéraux et l'économie de proximité dans son ensemble doivent être replacés au cœur des choix de société à venir. ■



## Agenda

**28 mars**

Audition du président de l'U2P dans le cadre des travaux de la Commission des Affaires sociales du Sénat, par Monique Lubin et René-Paul Savary, rapporteurs de la mission d'information sur l'emploi des seniors.

Rencontre du président, des vice-présidents et du Secrétaire général de l'U2P avec le président du Sénat, Gérard Larcher, pour évoquer les propositions de l'U2P issues du Grand débat des entreprises de proximité.

**4 avril**

Participation du président, du vice-président Michel Picon et du secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale avec Jean-Luc Lizard, secrétaire général auprès du haut-commissaire à la réforme des retraites.

**5 avril**

Déplacement du président de l'U2P dans le Grand Est à l'invitation de l'U2P de région.

**11 avril**

Rencontre du président et du secrétaire général de l'U2P avec Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF, et Michel Guilbaud, directeur général.

Audition du président de l'U2P à l'Assemblée nationale par le groupe Les Républicains, dans le cadre de la réforme des retraites.

## Brèves

**Le partage de la valeur ajoutée.** Les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CPME, MEDEF et U2P) ont publié une analyse commune du partage de la valeur ajoutée des entreprises, considéré depuis 1970. Menés dans le cadre du dialogue économique, ces travaux visent à éclairer les échanges et à enrichir le dialogue social en construisant des consensus et des compromis sur des questions économiques structurantes. Ainsi, le dialogue économique doit aussi trouver toute sa place en entreprise pour que soient comprises les grandes clefs de répartition de la valeur ajoutée. Cette analyse du partage de la valeur ajoutée témoigne de la capacité des partenaires sociaux à débattre d'enjeux aussi sensibles que celui de la création et de la répartition des richesses produites en France. Et à dresser des conclusions partagées : en l'occurrence, construire une croissance durable et responsable implique de répartir ses fruits de manière équilibrée et impose aujourd'hui, notamment, une accélération des investissements pour monter en gamme et transformer le tissu productif. Le livre *Partage de la valeur ajoutée* ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur le site Internet de l'U2P : [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr).

**La « transmission » des fonds de commerce sur marché mieux reconnue.** Les députés et sénateurs ont reconnu dans le projet de loi PACTE l'importance de pérenniser l'activité des commerces sur marché en rendant plus cohérentes les dispositions sur la « présentation d'un successeur ». Grâce aux actions concertées et coordonnées de Saveurs Commerce, de la

CGAD et de l'U2P auprès des parlementaires, le dispositif est simplifié et son champ d'application élargi. Ces nouvelles dispositions vont permettre de renforcer la vitalité des halles et marchés, incontournables en centre-ville ou centre-bourg.

**Une e-boutique repensée pour les artisans du bâtiment.** La CAPEB propose sur son e-boutique des outils destinés à simplifier le travail des artisans du bâtiment, tels que des guides techniques, des modèles de contrats ou des logiciels adaptés. Les adhérents bénéficient d'une remise de 30 % et de la gratuité pour certains outils. Pour en savoir plus rendez-vous sur [capeb.fr](http://capeb.fr) ou directement sur [boutique.capeb.fr](http://boutique.capeb.fr).

**Grand débat des professions libérales.** L'UNAPL a invité les professionnels libéraux à s'exprimer dans le cadre du grand débat national. À l'issue de cette consultation, 15 grands enjeux ont été identifiés dans 6 thèmes. Une synthèse est disponible sur le site Internet de l'UNAPL : [unapl.fr](http://unapl.fr). ■

« Adrien Collet, luthier, crée de toute pièce des guitares sur mesure. Il est capable de reconnaître l'érable, le noyer ou le cèdre rien qu'à leur odeur ! Un métier à découvrir dans "Mon métier, ma passion" parrainée par l'U2P, tous les lundis sur @RTLFrance. »

TWITTER – @U2P\_FRANCE  
25 MARS 2019



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1<sup>er</sup> avril 2019

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | [u2p@u2p-france.fr](mailto:u2p@u2p-france.fr) | [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr)

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

**CAPEB**

Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises  
du Bâtiment

**CGAD**

Confédération Générale  
de l'Alimentation  
en Détail

**CNAMS**

Confédération Nationale  
de l'Artisanat des Métiers  
et des Services

**UNAPL**

Union Nationale  
des Professions  
Libérales

**CNATP**

Chambre Nationale des  
Artisans des Travaux Publics  
et du Paysage